

« Ces chiffres seraient dignes de la France, puisqu'ils établissent, en faveur de tous les pays, une surface plus grande que celle qu'ils occupaient respectivement à Londres. Il n'y a d'exception à cet égard que pour les États-Unis et la Chine. »

Les détails historiques que nous avons donnés relativement à la réalisation de ces 80,000 mètres montrent qu'outre la perte de temps que des discussions souvent stériles entraînaient, le service exécutif de l'Exposition avait à résoudre un problème devenu d'autant plus difficile par la réduction de l'espace mis à sa disposition, que d'une autre part et à l'inverse, on avait, par tous les moyens de la publicité et de l'action gouvernementale, provoqué tous les industriels du monde à se présenter à ce grand concours.

L'organisation du service intérieur de l'Exposition éprouvait aussi des modifications et des incertitudes, et ce ne fut que le 31 octobre 1854, que le commissariat général fut définitivement constitué par la nomination de M. le général Morin, qui avait agi jusqu'alors comme président du comité exécutif, et qui fut investi, comme commissaire général, de tous les pouvoirs nécessaires. A partir de la même époque, les fonctions de commissaire du bâtiment appartirent à M. Vaudoyer. Le service général du classement m'avait été confié dans les premiers jours de juin. En même temps, M. Natalis Rondot avait été nommé commissaire du catalogue, et M. Trélat architecte-ingénieur de la Commission impériale.

Les chiffres étant arrêtés, il appartenait au service d'exécution de désigner les emplacements eux-mêmes. Nous avions un instant pensé à réunir ensemble les produits d'une même classe à quelque nationalité qu'ils appartinssent, mais il eût fallu à l'avance, pour mettre ce projet à exécution, connaître l'importance des produits de chaque classe, et pour la France et pour chacun des pays étrangers. Nous ne pouvions espérer que ces renseignements nous parviendraient en temps convenable, et dès lors nous avons dû nous borner à assigner des emplacements à l'ensemble de l'exposition de chaque contrée. Mais combien de considérations durent influencer la décision. Nous ne pouvions placer les pays étrangers dans l'Annexe : ils se seraient plaints d'être relégués loin de l'exposi-